Assemblée communale du 30 juin 2011, 20.00 h, halle de sports de Saint-Ursanne

<u>Président</u>: Dominique Paupe, Président

Scrutateurs: Frédéric Berger et Michel Maître

Présents: 31 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 avril 2011

- 2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2010
- 3. Décider l'octroi du droit de cité communal à Graciela Bermudez, Saint-Ursanne, ressortissante d'Argentine
- 4. Prendre connaissance et approuver le règlement communal sur l'alimentation en eau potable
- 5. divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 avril 2011 est approuvé tacitement.

2. <u>Comptes 2010</u>

Philippe Burket, Caissier communal, présente le dossier. Il explique les principales variations enregistrées dans les comptes par rapport au budget, les dépassements budgétaires de la compétence de l'Assemblée, présente les investissements réalisés ainsi que l'état du Bilan au 31 décembre 2010. Les comptes bouclent avec un excédent de charges de fr. 36'486.46, alors que le budget prévoyait un découvert de fr. 111'800.--. Le Caissier explique encore que ce résultat, plus favorable que prévu, tient compte d'un prélèvement de fr. 110'000.— de l'allocation de fusion, conformément à la convention de fusion et s'explique par quelques éléments extraordinaires, principalement:

- Des recettes en matière d'assistance sociale : fr. 54'000.—
- Des partages d'impôts plus favorables de fr. 95'000.—
- Des variations d'impôts plus favorables de fr. 98'000.—

Qui ont permis notamment d'augmenter les amortissements de fr. 71'000.—.

Albert Piquerez donne lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, qui en confirme l'exactitude et la conformité aux dispositions légales en vigueur.

Joseph Thiévent se réjouit de l'excellent résultat de l'exercice 2010 et adresse ses félicitations au Conseil pour sa gestion.

Au vote, l'Assemblée approuve tout d'abord les dépassements budgétaires, à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire.

Ensuite, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés, à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire.

3. Naturalisation ordinaire

Albert Piquerez, Maire, présente le dossier. Graciela Bermudez, ressortissante d'Argentine a présenté une demande de naturalisation ordinaire, qui a été d'ores et déjà préavisée favorablement par le Service cantonal de la population. Il appartient à l'Assemblée communale de statuer sur la requête.

L'entrée en matière est approuvée.

Albert Piquerez présente la requérante. Née le 19 décembre 1955, Graciela Bermudez est domiciliée à la Rue Basse 42, à Saint-Ursanne. Elle est titulaire d'un permis B, depuis son arrivée dans la Commune, le 19 octobre 2002, d'Argentine. L'intervenant précise que la requérante avait auparavant résidé en Valais (1994-1995) et dans le Canton de Berne (1996-1999).

La parole n'étant pas demandé, ce point de l'ordre du jour est approuvé tacitement.

4. Règlement concernant l'alimentation en eau potable

Yves Charmillot, Conseiller communal, présente le dossier. Conformément à la convention de fusion, la législation communale doit être mise à jour dans un délai de trois ans. Le règlement sur l'alimentation en eau potable est présenté dans ce contexte.

L'entrée en matière est approuvée.

Yves Charmillot donne lecture du règlement dans son intégralité.

La parole n'étant pas demandé, ce point de l'ordre du jour est approuvé tacitement.

5. Divers

Il est précisé à Véronique Houlmann que le Conseil communal prévoit bien l'engagement d'un 2^e apprenti employé de commerce, dès août 2012, soit lorsque l'apprenti actuel entamera sa 3^e année.

Nous informons Michel Maître que la liste du personnel de la crèche figure sur le site Internet communal. Olivier Choulat précise le nom de ces personnes.

Joseph Thiévent informe l'Assemblée des différentes démarches entreprises par la Commune avec la Fondation Béchaux en vue de l'implantation de la crèche dans son bâtiment de Saint-Ursanne, avant le choix du site de l'école de Saint-Ursanne pour des raisons principalement financières. Néanmoins, M. Thiévent se réjouit de l'implantation de la crèche dans le bâtiment communal. Il ajoute que la Fondation a d'ores et déjà admis le principe d'une modification de ses statuts en vue d'une affectation de ses bénéfices éventuels en faveur de la crèche. Nicolas Maitre, en charge du dossier à l'époque, confirment l'historique dressé.

Joseph Thiévent se dit également ravi des nouveaux oriflammes en vieille ville de Saint-Ursanne, qui présentent encore les armoiries des anciennes localités.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.35 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS Le Président Le Secrétaire D. Paupe Ph. Burket